

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Version 5 juin 2014

RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC - Préavis n°41 – 2014

Demande de crédit d'investissement de CHF 996'000.- pour la réalisation de l'aménagement des pistes du massif de la Dôle

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc, composée de Messieurs J. Mugnier, Duillier, P. Graber, St-Cergue ; M. Girardet, Gland ; D. Fleury, Chésereux ; (absent M. Parviz Khamsy, Bogis-Bossey) ; s'est réunie le 16 mars 2014 dans les locaux du conseil régional afin de délibérer sur le contenu de ce dossier inscrit dans la liste des investissements régionaux 2014-2015 et faisant l'objet du présent préavis N°41.

Préambule

Le massif de La Dôle fait partie des sites de loisirs hivernaux locaux, à disposition de la population de la région récemment valorisé par la construction d'un télésiège en 2007. Ces pistes de ski de moyenne altitude, bien situées sur la face nord, ne bénéficient pas toujours d'un enneigement optimal et leur profil de surface « rugueux » pose problèmes.

Le projet de correction des pistes existe depuis 2006, il a été validé dans le cadre du PPA du massif de la Dôle et mis en veilleuse par le Conseil d'administration pour poursuivre d'autres opportunités. Sa mise à l'enquête en 2013, selon les dispositions LATC n'a suscité aucune opposition des services de l'état de Vaud qui ont légalisé ces aménagements.

Analyse

La commission est convaincue qu'en absence de canons à neige, la solution du lissage des pistes de la Dôle permettra d'augmenter le nombre de jours d'ouverture du domaine skiable en cas d'enneigement faible et d'en réduire les coûts d'entretien hivernal.

Ce projet présente un impact écologique faible, sans dénaturation, avec un défrichement de faible importance et des aménagements discrets principalement dissimulés par la forêt.

La commission pense qu'il est essentiel de renforcer et de dynamiser ce site régional existant de ski alpin facilement accessible par la population locale ; qu'il est important que ce haut lieu du tourisme hivernal local où de nombreuses familles de la région ont appris à skier se pérennise, afin que nos enfants et les générations futures puissent aussi en profiter.

Replacé dans le contexte de l'étendue du Jura franco-suisse, il ne constitue qu'une infime surface dévolue aux loisirs qu'il convient de maintenir et de dynamiser.

Cet investissement permettra aussi de montrer à partenaires français que le domaine skiable du massif de la Dôle est important pour la région qui tient à en améliorer la réputation en présentant des pistes en meilleur état. En conséquence, le nombre de jours d'exploitation pourra augmenter et permettra notamment de renégocier la part aux recettes franco-suisse entre la SOGESTAR (F) et Télé-Dôle SA.

Conclusions

La commission ne discute pas les chiffres, mais reconnaît que l'investissement est important du fait du devoir de conformité aux lois vaudoises régissant la zone.

La commission ad hoc vous recommande d'accepter ce préavis qui va dans le sens de l'optimisation de l'offre touristique régionale et transfrontalière de l'arc jurassien et de l'amélioration de la réputation du domaine skiable de la Dôle.

La commission recommande aux Conseillers d'approuver ce préavis et de décider :

- D'accorder le crédit d'investissement de CHF 996'000.- pour aménager les pistes de la Dôle
- D'autoriser le CODIR à solliciter la participation financière des communes sur la base d'une participation au CHF/habitant

Les membres de la commission ad hoc à l'unanimité.

M. Pierre Graber

M. Jacques Mugnier

M. Michel Giradet

M. Dominique Fleury